

SYNTHÈSE - RAPPORT CONSULTATION

À RETENIR POUR LES PLANS D'ACTION

Les consultations auprès des organismes communautaires mettent en lumière l'importance de mieux arrimer les actions en matière de justice sociale et de justice climatique.

Plusieurs éléments ressortent comme des principes clés pour orienter l'action publique :

> **Reconnaître la vulnérabilité différenciée face aux changements climatiques**

Les impacts climatiques touchent davantage les populations déjà en situation de précarité. Les stratégies climatiques doivent donc intégrer les réalités socioéconomiques des populations afin d'éviter d'accentuer les inégalités existantes.

> **Éviter une opposition entre enjeux sociaux et climatiques**

La justice sociale et la justice climatique ne constituent pas des priorités concurrentes. Les interventions visant à améliorer les conditions de vie, logement adéquat, sécurité alimentaire, mobilité accessible, milieux de vie de qualité, contribuent également à renforcer la capacité d'adaptation des communautés.

> **Adopter une approche intégrée dans les politiques et les programmes**

Les mesures climatiques gagnent à être arrimées aux politiques sociales et territoriales. Une approche intégrée permet de maximiser les retombées positives pour les populations et les territoires.

> **Porter attention aux risques de maladaptation**

Certaines mesures d'adaptation peuvent, si elles sont mal planifiées, déplacer ou accentuer les vulnérabilités sociales, économiques ou environnementales. L'analyse des impacts sociaux et des politiques climatiques constitue donc un levier essentiel pour éviter ces effets.

> **Reconnaître le rôle stratégique des organismes communautaires**

Les organismes communautaires jouent un rôle central dans la compréhension des réalités vécues par les populations vulnérables. Leur participation aux démarches de planification et d'adaptation climatique permet de développer des solutions mieux adaptées aux besoins du territoire.